**[82:A:30]**

 **Ordonnance enjoignant au greffier de passer une entente**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

 [*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

 ORDONNANCE

 LA PRÉSENTE MOTION, qui a été présentée par le demandeur en vue d'obtenir une ordonnance enjoignant au défendeur de signer une entente, a été entendue aujourd'hui, à/au [*adresse du palais de justice*].

 APRÈS AVOIR LU l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et déposé ainsi que les pièces jointes à cet affidavit, et après avoir entendu les plaidoiries de l'avocat du demandeur, personne ne s'étant présenté pour le compte du défendeur bien que l'avis de motion lui ait été dûment signifié, comme en fait foi l'affidavit de [*nom*], et après avoir constaté que le défendeur ne s'est pas conformé au jugement de M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] en date du [*date*], en passant l'entente en cause dans la présente motion, bien qu'il ait été avisé par le procureur du demandeur que l'entente avait été déposée à son intention à cet effet,

1. LE TRIBUNAL ENJOINT à [*nom*], greffier local de [*lieu*], de passer l'entente visée par le jugement daté du [*date*] de M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*] en lieu et place du défendeur.

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que les dépens de la présente motion et ceux des actes de procédure qui l'ont précédée soient liquidés sur la base procureur-client et soient payés par le défendeur au demandeur dès leur liquidation.

3. LE TRIBUNAL AUTORISE le demandeur ainsi que le greffier [*nom*] à s'adresser au tribunal, s'ils le désirent, pour demander des directives relativement à toutes dépenses engagées aux fins de la passation, par [*nom*], de l'entente visée dans la présente ordonnance.

 greffier local,

 Cour de l'Ontario (Division générale)